

REGLEMENT INTERIEUR DU FUJI YAMA CLUB

Règlement de vie

Les parents doivent **s'assurer que le cours a bien lieu**, par conséquent, ils doivent accompagner leur enfant jusqu'à la salle de cours. Pour des raisons indépendantes de notre volonté, les cours peuvent être supprimés : intempéries, grève, fermeture technique, etc...

Le Club décline toute responsabilité pour les adhérents mineurs errant sur le parking avant, pendant et après le cours.

Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés, à l'exception des compétiteurs qui verront avec leur professeur.

IL EST IMPERATIF DE PREVENIR LE PROFESSEUR EN CAS D'ABSENCE DE L'ADHERENT.

LES JUDOKAS NE SONT PAS SOUS LA RESPONSABILITE DU CLUB EN DEHORS DES HEURES DE COURS.

- Présence exigée au moins 5 min avant les cours
- Libérer les vestiaires 5 min après les cours

Pour les compétitions

Lorsqu'un judoka est inscrit à une compétition, leur club paie un droit d'inscription. Si le judoka ne peut pas se présenter à une compétition où il est inscrit, il devra prévenir les enseignants avant la date butoir d'inscription. **Si le club n'est pas prévenu du désistement dans les temps, le droit d'inscription sera facturé à la famille.**

Pour les passages de grade

Le professeur, et lui seul, décide du passage de grade. Son jugement se fera par rapport au travail de l'année, aux résultats en compétition, à l'assiduité de l'élève, à son comportement vis-à-vis de ses camarades.

Interdiction :

- De marcher sur le tatami avec ses chaussures
- De monter sur le tatami sans l'accord du professeur
- D'amener de l'argent, des bijoux, montre ou autres objets de valeur

LE CLUB DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DANS LA SALLE.



Club de JUDO, Salle des Arts Martiaux
34 avenue Général Leclerc, 69140 RILLIEUX LA PAPE
06 33 84 39 17
fuiiyama.judoclub@gmail.com
<http://fuiiyama-judo-club.fr/>

Respecter :

- Les professeurs, les locaux, les installations et les heures de cours.

Hygiène :

- Avoir toujours un kimono propre
- Avoir les ongles courts et propres, et les pieds lavés

Penser à :

- Apporter une bouteille d'eau au bord du tatami
- A porter des chaussons ou tongs aux pieds pour aller du vestiaire au tatami

Le Club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un judoka en cas de manquement à ce règlement, sans aucun remboursement des droits d'inscription.

Fait à Rillieux-la-Pape,
Hacine CHERIFI, en qualité de Président